



**CONCOURS INTERNE ET EXTERNE
TECHNICIEN DE FORMATION ET DE RECHERCHE
DESTINÉS À POURVOIR DES EMPLOIS AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS
D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR AGRICOLE
AU TITRE DE 2022**

NOTE DE SERVICE N° SG/SRH/SDDPRS/2022-287 DU 11 AVRIL 2022

Date limite pré-inscriptions : 12 mai 2022

Date limite envoi des dossiers d'inscription, y compris RAEP : 25 mai 2022

Par internet : <https://www.concours.agriculture.gouv.fr>

Par voie postale : les demandes de dossiers d'inscription seront adressées à : MAA - secrétariat général, SRH, SDDPRS, bureau des concours et des examens professionnels, 78, rue de Varenne, 75349 Paris 07 SP.
A l'attention de : Madame Héléna DELQUIGNIES.

Le nombre total de postes offerts est fixé à **12**.

Concours externe : **7 postes**

BRANCHES D'ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES	DESCRIPTION DES EMPLOIS-TYPES	NBRE DE POSTES	AFFECTATION
A - Sciences du vivant	A4A01 : Technicien biologiste	1	Institut Agro Rennes-Angers
		1	ENVT
	A4B02 : Technicien en expérimentation végétale	1	Institut Agro Montpellier
	A4X04 : Technicien en santé et expérimentation animale	2	ENVT
		1	ONIRIS
		1	VetAgro Sup

Concours interne : **5 postes**

BRANCHES D'ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES	DESCRIPTION DES EMPLOIS-TYPES	NBRE DE POSTES	AFFECTATION
A - Sciences du vivant	A4A01 : Technicien biologiste	1	ENVT
		1	VetAgro Sup
	A4X04 : Technicien en santé et expérimentation animale	1	ENVT
		1	ONIRIS
		1	VetAgro Sup

Les fiches de poste sont disponibles sur le site Internet : <https://www.concours.agriculture.gouv.fr/espace-telechargement/conditions-dacces-modalites-depreuves-notices-fiches-de-postes-et-profils-de-postes-fiches-metiers/>.



Décret n° 95-370 du 6 avril 1995 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques de formation et de recherche du ministère de l'agriculture et de la pêche

Décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État

Décret n° 2007-1470 du 15 octobre 2007 modifié relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'État et notamment ses articles 19 à 21

Décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État

Décret n° 2017-1748 du 22 décembre 2017 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique de l'État

Décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap

Décret n° 2020-1695 du 24 décembre 2020 modifié pris pour l'application des articles 7 et 8 de l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19

Arrêté du 29 avril 2005 modifié fixant la liste des branches d'activité professionnelles et des emplois types des établissements publics d'enseignement supérieur agricole relevant du ministère chargé de l'agriculture et de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments

Arrêté du 17 août 2005 modifié relatif aux modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de formation et de recherche du ministère chargé de l'agriculture

Arrêté du 22 décembre 2017 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique de l'État

Arrêté du 5 avril 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de concours externe et interne pour le recrutement des techniciens de formation et de recherche.

Pour tous renseignements, contacter : Nathalie SUCHAIL : nathalie.suchail@agriculture.gouv.fr



B413 - 78 rue de Varenne - 75349 PARIS 07 SP -

@ foenseignementagricole@agriculture.gouv.fr - ☎ 01 49 55 81 42

www.foenseignementagricole.fr  www.facebook.com/foenseignementagricole/  twitter.com/FOENSAGRI